Information

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Direction générale de l'enseignement et de la recherche **Mission de l'appui au pilotage et des affaires transversales** **78 rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de service** **DGER/MAPAT/2020-609** **06/10/2020**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 20/11/2020
Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 0

Objet : Formation d'appui à la prise de fonction des cadres de l'enseignement agricole : directeurs d'EPLEFPA (D1), directeurs-adjoints (D2-D3-D4), directeurs de centre (CFA et/ou CFPPA ; EA-AT), secrétaires généraux et gestionnaires d'EPLEFPA (SG).

Destinataires d'exécution
DRAAF DAAF Hauts-Commissariats à la République des COM EPLEFPA AgroSup Dijon

Résumé : Note d'information sur la formation d'appui à la prise de fonction des cadres de l'enseignement agricole :
- directeurs d'EPLEFPA (D1)
- directeurs-adjoints en charge de la formation initiale scolaire (D2)
- directeurs-adjoints en charge de la formation continue et de l'apprentissage (D3) et directeurs de centre CFA et/ou CFPPA
- directeurs-adjoints en charge de l'exploitation agricole (D4) et directeurs de centre exploitation agricole et/ou atelier technologique
- secrétaires généraux et gestionnaires d'EPLEFPA (SG)

La Direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) développe une politique de formation d'appui à la prise de fonction pour l'ensemble des agents d'encadrement, affectés pour la première fois dans un établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (EPLEFPA), en s'appuyant sur les compétences de l'Inspection de l'enseignement agricole (IEA) et de la Direction de la Formation Professionnelle (DFPRO) d'AgroSup Dijon.

Cette formation répond aux objectifs suivants :

- prendre en compte l'hétérogénéité des publics en effectuant des positionnements en fonction des parcours antérieurs ;
- fédérer les membres des équipes de direction par une connaissance mutuelle des métiers ; équilibrer « théorie et pratique » afin de permettre aux agents de trouver les réponses aux situations concrètes auxquelles ils seront confrontés, via des outils directement exploitables sur le lieu de travail ;
- assurer une diversité des intervenants parmi lesquels des institutionnels, les inspecteurs de l'enseignement agricole, des pairs pouvant faire partager leur expérience, des enseignants et cadres de l'enseignement supérieur, et des professionnels le cas échéant ;
- faire évoluer les contenus en fonction des besoins exprimées par la DGER, étayés des retours des missions de l'Inspection et des suggestions exprimées par les précédentes promotions ;
- adapter l'enseignement aux contraintes des stagiaires, en acceptant le report sur l'année suivante d'une partie de la formation, ou l'étalement de la formation sur les deux années qui suivent ;
- prendre en compte des situations ou besoins spécifiques pour les agents des DROM-COM ;
- favoriser la mise en place de formations hybrides par un équilibre entre présentiel et distanciel permettant la continuité d'une formation minimale indépendamment de tout contexte et en parallèle à l'activité de chaque stagiaire.

1. La formation immédiate d'adaptation à l'emploi des cadres des EPLEFPA

1.1. Public cible

- Directeurs-adjoints en charge de la formation initiale scolaire (D2) ;
- Directeurs-adjoints en charge de la formation continue et de l'apprentissage (D3) et directeurs de centre CFA et/ou CFPPA ;
- Directeurs-adjoints en charge de l'exploitation agricole (D4) et directeurs de centre exploitation agricole et/ou atelier technologique ;
- Secrétaires généraux et gestionnaires d'EPLEFPA (SG) ;
- Directeurs d'EPLEFPA (D1).
  Dans le cas général, les directeurs d'EPLEFPA sont nommés après avoir été directeur-adjoint ou éventuellement directeur de centre. A ce titre, ils ont déjà suivi une partie de la formation spécifique des directeurs-adjoints.

1.2. Unités d'enseignement

Le programme de formation des cadres des EPLEFPA se décline en six Unités d'enseignement (UE) comme suit :

- UE1 : Institutions et mise en œuvre des politiques publiques
- UE2 : Les acteurs et la performance
- UE3 : Du management opérationnel au management stratégique
- UE4 : Pilotage éducatif et pédagogique

- UE5 : Hygiène, santé, sécurité et sûreté
- UE6 : Territoires, partenariats et systèmes de production

Ce programme de formation est destiné aux agents affectés pour la première fois sur un emploi de cadre d'EPLEFPA. Il est construit selon une modularité permettant une complémentarité avec les compétences acquises dans leurs fonctions précédentes en approfondissant les thématiques du management, de la sécurité, de la gestion budgétaire et des dynamiques de projet.

1.3. Programme de formation du 1er semestre 2020-2021

Modalités - Lieux – Dates - Durée	Thématiques et intitulés	Public concerné
Distanciel * (18h) **Semaines 26-27-28-29****	Appui à la prise de fonction ** hors contexte sanitaire particulier, modules dispensés en présentiel*	D1-D2-D3-D4 Directeurs de centre
Distanciel (9h) **Semaines 38-39****	Cadre institutionnel DGER, IEA, DRAAF-SRFD, DNA Chambre Régionale d'Agriculture et Conseil Régional	Tous les cadres des EPLEFPA : D1-D2-D3-D4 Directeurs de centre Secrétaires généraux
Distanciel (9h) **Semaine 40****	Les instances d'un EPLEFPA Les principes de la gestion budgétaire	Tous les cadres des EPLEFPA : D1-D2-D3-D4 Directeurs de centre Secrétaires généraux
AgroSup Dijon – Semaine 41 **du 05 au 08 octobre 2020** (3 j)**	Gestion budgétaire de l'EPLEFPA	D2-D3-D4 Directeurs de centre
AgroSup Dijon – Semaine 42 **du 12 au 13 octobre 2020** (1 j) **du 13 au 16 octobre 2020** (3 j)	Le film annuel des SG Gestion budgétaire de l'EPLEFPA	SG D1 – SG
Distanciel (6h) **Semaine 43**	Recrutement des personnels Contrats de droit public et de droit privé	Tous les cadres des EPLEFPA : D1-D2-D3-D4 Directeurs de centre Secrétaires généraux
AgroSup Dijon – Semaine 45 **du 02 au 06 novembre 2020** (4 j)	Gestion des personnels Approfondissement Cocwinelle	SG
AgroSup Dijon – Semaine 47 **du 16 au 20 novembre 2020** (4 j)	Pilotage éducatif et pédagogique Santé - Sécurité	D2-D3-D4 Directeurs de centre

** Ces formations antérieures à la parution de cette note ont fait l'objet d'un dispositif particulier de gestion.

L'année 2020 étant particulière, cette programmation constitue une période de transition. Une note de service précisera ultérieurement les contours du dispositif de formation applicable à compter de 2021.

2. Les modalités complémentaires de formation

En complément de ces actions de formation les agents bénéficient :

- d'un appui à la prise de fonction réalisé par l'IEA ;
- d'un tutorat assuré par un pair désigné par la DFPRO ;
- de la possibilité de suivre durant l'année de prise de fonction et les années suivantes des modules de professionnalisation et des modules d'échange et d'analyse de pratiques, dans le cadre du Programme national de formation (PNF) de la DGER et des programmes régionaux de formation (PRF) initiés par les délégués régionaux à la formation continue (DRFC) au sein des D(R)AAF.

3. Les modalités pratiques de participation

3.1. Les formations « appui à la prise de fonction » stricto sensu

Les noms, prénoms et coordonnées des personnes affectées pour la première fois sur les fonctions ouvrant droit à participation à ces formations sont transmises à la DFPRO par la Sous-direction des établissements, des dotations et des compétences (SDEDC) à la DGER avec l'appui des D(R)AAF-S(R)FD.

La DFPRO convoquera les agents.

Concernant les modules en présentiel, la prise en charge des frais de déplacement, de restauration et d'hébergement des participants aux conditions et tarifs en vigueur sera assurée par la DFPRO pour les personnels affectés en EPLEFPA.

3.2. Les modules de formation ouverts à la formation continue

Les modules de formation s'adressent à des agents débutant dans les fonctions. Toutefois, il peut être intéressant pour certains cadres en position de directeur, secrétaire général, gestionnaire, directeur-adjoint ou directeur de centre depuis plusieurs années, de suivre un ou plusieurs de ces modules de formation.

La demande de participation sera faite par les intéressés, sous couvert de leur directeur d'établissement à la DFPRO à l'attention de franck.constantin@agrosupdijon.fr

3.3. L'inscription dans la base de données SAFO

Pour la gestion de ses formations tant en appui à la prise de fonction qu'en formation continue, la DFPRO utilise l'outil de gestion SAFO mis en œuvre pour l'enseignement agricole à la demande de la DGER.

Cet outil permet la gestion des convocations, l'enregistrement et le suivi d'informations nécessaires à l'élaboration des statistiques nationales, régionales et locales de formation continue au niveau des personnels de la communauté éducative de l'enseignement agricole.

En conséquence, le dossier de chaque agent sera abondé dans SAFO avec l'ensemble des indications relatives aux formations suivies au cours de la carrière, informations pouvant concourir le cas échéant à une reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle.
La mise à jour de la base de données des agents sur SAFO est réalisée par chaque D(R)AAF.

La directrice générale de
l'enseignement et de la recherche

Isabelle CHMITELIN